

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2016

Présidé par **Joseph THEBAULT, Maire.**

PRESENTS : Joseph THÉBAULT, Maire. Régine LEFEUVRE, Jean RONSIN, Isabelle ROULLÉ, Jean-Paul OLLIVIER, Elisabeth ABADIE, Patrick VIVIEN, Agnès BOUVET, Lionel FAUCHEUX, **Adjoint**, Bernard BROUZIN, Michel HALOUX, Jean-Paul RONSIN, Agnès GODREUIL, Chrystel BROUCHON, Francine RABINIAUX, Nicolas AUBIN, Christèle GENAITAY, Nicolas DURET, Ingrid CHRISTOPHE, Sébastien GOUDARD, Sophie RABORY, David PIPLIN, Sylvie POIZAT, Hervé BOUSSION.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Béatrice GAYVRAMA à Elisabeth ABADIE, Philippe BOUCHET à Hervé BOUSSION
Christelle CALLAREC à Sylvie POIZAT.

SECRETARE de SEANCE : Jean-Paul OLLIVIER.

COMPTE-RENDU DU 21 MARS 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 21 mars 2016

MEDIATHEQUE : AVANT PROJET DETAILLE / APPELS D'OFFRES / PERMIS DE CONSTRUIRE / SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle que la maîtrise d'œuvre du projet médiathèque a été confiée au Cabinet d'Architectes Vignault/Faure et qu'un groupe projet médiathèque a participé à la conception des locaux. Depuis la remise de l'esquisse, les études techniques ont été réalisées et le projet a évolué pour améliorer les fonctionnalités. Le maître d'ouvrage a également demandé des modifications pour dégager des économies financières sur le coût des travaux. Mr Vignault, Architecte, présente l'Avant-Projet Détaillé avec :

- l'accès et l'accessibilité au bâtiment,
- l'architecture de la partie ancienne et de l'extension,
- la conception de locaux ; les usages, les fonctionnalités et les surfaces,
- les matériaux,
- l'acoustique pour le confort des usagers (participation d'un acousticien à l'équipe de maîtrise d'œuvre),
- les performances énergétiques et le respect des cibles de développement durable. Le bâtiment n'est pas répertorié par la RT2012, mais une étude thermique a été réalisée par approche de bâtiments similaires. Le Cep BBC de la médiathèque, de 54,9 kwh/m², est inférieur à la valeur du référentiel. Elle répond au label BBC rénovation Effinergie. Les travaux seront exécutés en 18 lots :

- Terrassement, voirie, réseaux
- Gros œuvre
- Charpente bois
- Couverture
- Etanchéité
- Traitement et habillage des façades
- Serrurerie, métallerie
- Menuiseries extérieures
- Menuiseries intérieures
- Cloisons sèches, doublage
- Plafonds suspendus
- Revêtements de sols
- Peinture, revêtements muraux
- Chauffage ventilation
- Plomberie sanitaire
- Electricité/courants faibles
- Ascenseur
- Gradins escamotables.

Monsieur Le Maire présente l'estimation globale des travaux de 1 580 996€ HT, avec :

- 897 496€ HT pour la 1^{ère} tranche (médiathèque),
- 683 500€ HT pour la 2^{ème} tranche (pôle culturel).

Avec les honoraires, le programme est de 1 798 552€ HT :

-1 039 867€ HT pour la 1^{ère} tranche (médiathèque),

- 758 685€ HT pour la 2^{ème} tranche (pôle culturel).

Il présente les subventions potentielles par tranche, et rappelle que l'aide du Département de 145 000 € est déjà inscrite au contrat de territoire. Le coût résiduel qui sera supporté par la collectivité est estimé à 55% du coût du programme. Il rappelle l'état de la dette de la collectivité. Quatre emprunts arrivent à terme (1 en octobre 2016, et puis 3 autres en 2017). Dès lors, l'intégralité du programme pourra faire l'objet d'un nouvel emprunt, sans compromettre d'autres investissements.

Les débats et interventions ont porté sur :

- les matériaux de structure sur l'auditorium (Jean RONSIN). Il s'agit d'un bâtiment en béton matricé et lazuré, complété d'une résille sur 2 façades, qui présente une très bonne inertie thermique. L'ossature béton est également prévue sur les salles de musique et présentera une performance phonique.

- l'intérêt de remettre la fenêtre, supprimée, sur le pignon Nord (Sylvie POIZAT) qui évite un mur plein, près de l'espace « petits », et qui sera visible depuis l'impasse du relais. L'architecte rappelle l'intérêt d'un contraste de luminosité et d'ambiance dans la salle du rez-de-chaussée. Elisabeth ABADIE, Adjointe, ajoute l'intérêt de disposer d'un mur borgne pour exposer des œuvres, mur souvent absent dans beaucoup de médiathèques visitées. La DRAC a confirmé ce point.

- les utilisations de l'auditorium (Michel HALOUX) dont la capacité de 100 places lui semble insuffisante. Elisabeth ABADIE a auditionné 16 associations et structures qui sont vivement intéressées par l'auditorium ; ce qui permettra de mettre en place une politique culturelle municipale, à destination de diverses tranches d'âge. L'espace exposition se situera dans la zone d'accueil, où est également prévu l'espace « presse », afin de favoriser le lien social et les échanges, répondant ainsi à l'approche de 3^{ème} lieu. La capacité de 100 places est un bon compromis sachant que la salle polyvalente permet d'accueillir des spectacles de plus grande envergure, ou encore des salles des communes alentours (Régine LEFEUVRE). Elisabeth ABADIE indique qu'il est rédhibitoire d'avoir peu de public dans une grande salle. Joseph THEBAULT n'est pas inquiet sur les usages de l'auditorium.

- la gestion de l'établissement qui va susciter une affluence du public dès le début (Sophie RABORY). Il faudra étoffer l'amplitude horaire d'ouverture et prévoir les moyens humains à déployer (Joseph THEBAULT).

- l'affectation de l'ancien bâtiment (Jean RONSIN). Seul, le dernier niveau est affecté aux locaux sociaux et n'est pas ouvert au public.

- Les publics prévus au 1^{er} étage (Sébastien GOUDARD).
- Élisabeth ABADIE indique que ce niveau est pressenti comme un espace plus bruyant, affecté aux ados, à la BD et aux documents audio, avec un espace jeux.
- l'ouverture en soirée (Ingrid CHRISTOPHE).
- la possibilité de faire évoluer le bâtiment ultérieurement (Jean-Paul RONSIN).
- les cheminements PMR à l'extérieur.
- les économies d'échelle liées à la réalisation simultanée des 2 tranches, que Joseph THEBAULT évaluent à 20 % du coût global.
- le taux de subvention de la DRAC (Ingrid CHRISTOPHE), qui est de 25 % sur les travaux et qui pourrait atteindre 35 dans une approche d'accessibilité du réseau des médiathèques à des publics handicapés.
- la part résiduelle à la charge de la commune (55%) à comparer avec celle des équipements réalisés antérieurement (Jean RONSIN).
- le choix de la RFID (prêt automatisé), qui, s'il est définitivement retenu va faire évoluer le rôle des bénévoles (Sylvie POIZAT). Joseph THEBAULT indique qu'il est personnellement favorable à cette évolution technologique et qu'il a été conforté sur ce point par la DRAC, financeur. Dans cette hypothèse, le personnel privilégiera l'accueil et la médiation avec l'usager et les bénévoles pourront être formés.
- les consommations d'énergie (Jean-Paul RONSIN).
- l'intérêt de réaliser les 2 tranches simultanément pour ne pas être continuellement en travaux (Sophie RABORY).
- la durée de financement de l'ouvrage, la durée d'emprunt qui est en général de 15 ans et la possibilité de réaliser d'autres investissements (Agnès GODREUIL). Jean-Paul OLLIVIER, Adjoint aux Finances, indique qu'un emprunt de 1,2M€ sur 15 ans correspond à une annuité de 100 000 € par an.
- Lionel FAUCHEUX fait état de la nécessité d'améliorer l'accueil des jeunes, avec des travaux qu'il ne voudrait pas voir différer après l'ouverture de la médiathèque prévue à l'automne 2018. Joseph THEBAULT lui indique que cette échéance n'empêche pas de lancer des réflexions au niveau de l'espace jeunes, dès à présent.
- Sébastien GOUDARD fait part de son inquiétude car il y a lieu de faire des travaux aux COSEC pour améliorer le confort des sportifs. Joseph THEBAULT est très confiant sur ce point, en indiquant qu'il est possible de financer des travaux d'amélioration.
- la nécessité de garder une marge de sécurité et le risque de réduire le programme d'entretien global des équipements (Bernard BROUAZIN).
- le contexte actuel très favorable du bâtiment avec de probables bonnes surprises à la réception des offres, qui invite à ne pas être frileux sur ce projet (David PIPLIN). Ce dernier rappelle que c'est le seul gros investissement du mandat, alors que les années antérieures, la commune a réalisé des enveloppes de 1,4 M€ par an.

À l'unanimité, le conseil Municipal :

- valide l'Avant-Projet Détaillé de la médiathèque (médiathèque et pôle culturel) et son coût prévisionnel,
- lance les consultations en vue de conclure les marchés de travaux pour la globalité du programme,
- fixe le coût définitif des travaux à 1 580 996 € HT, base de la rémunération définitive de maîtrise d'œuvre,

- décide au nom de la commune, propriétaire, de solliciter un permis de construire sur les parcelles AC 515-44-43,
- sollicite la participation financière de l'État (Ministère de la culture- DRAC) sur la tranche 1 du programme, au taux de 25%,
- sollicite le financement de l'État pour le pôle culturel (tranche 2 estimée à 758 685 € HT) au titre du fonds de soutien exceptionnel à l'investissement,
- mandate Monsieur Le Maire à l'effet de transmettre les dossiers de subventions.

BIBLIOTHEQUE : SUBVENTION POUR L'ACHAT D'OUVRAGES

Élisabeth ABADIE, adjointe, propose de solliciter la participation financière du Département pour l'achat d'ouvrages, pour la bibliothèque. Le montant de 6 000 € est inférieur à celui de l'an dernier, dans la perspective de revalorisations ultérieures liées au projet de médiathèque. L'aide financière attendue est inscrite au 2^{ème} contrat de territoire, est de 30% soit 1 800€. Le montant à la charge de la Commune sera de 4 200€. A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite cette participation financière.

PLU : OPTION POUR LE REGLEMENT « MODERNISÉ »

Lors de la dernière commission générale, Archipôle a présenté la réforme induite par le Décret du 28 décembre 2015, qui modernise le PLU. Il modifie la structuration des règlements des PLU, au niveau du nombre d'articles répartis en 3 chapitres thématiques, et de leur objet. Cette nouvelle présentation du règlement s'appliquera de manière obligatoire aux révisions prescrites à compter du 1^{er} janvier 2016. Pour la révision du PLU de Bédée, elle est facultative. Toutefois, le Conseil Municipal peut opter, et intégrer le contenu modernisé des PLU. Joseph THEBAULT, Maire, considère ce choix très pertinent. A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour le contenu modernisé du règlement du PLU, prévu aux nouveaux articles R 151-1 à R 151-55 du Code de l'Urbanisme, et décide de l'intégrer au PLU en cours de révision.

CONVENTION SYNDICAT DU BASSIN VERSANT (BOCAGE)

Jean RONSIN « Adjoint Voirie Cadre de Vie Environnement » indique qu'un projet bocager situé au Parc Oriol avait été défini lors de l'aménagement du Blavon. Il consiste à planter des haies ; avec 63 arbres et arbustes, dont il présente les essences. Ce programme intervient dans le cadre de Breizh Bocage 2, porté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant du Meu. Il fait l'objet de co-financements (Agence de l'Eau Loire Bretagne, Conseil Régional, Conseil départemental d'Ille et Vilaine, Conseil Départemental des Côtes d'Armor). Une convention fixe les modalités techniques et financières de mise en œuvre. A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure cette convention avec le Syndicat du Bassin Versant du Meu et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer.

CONVENTION AVEC LE SDE : DOMAINE PUBLIC (BORNE)

La commune de Bédée va bénéficier d'une borne de recharge pour les véhicules électriques et hybrides, installée par le SDE35 sur le domaine public communal. Joseph THEBAULT, Maire, en rappelle la localisation sur la place du marché. Il soumet une convention d'occupation

du domaine public communal à établir dans ce cadre. Les équipements techniques seront raccordés aux réseaux, mais ils pourront cependant être déplacés en cas de nécessité. La commune veille à laisser l'emprise dédiée à la recharge, et au maintien de son bon état de propreté. Il n'y a pas de contrepartie financière.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure cette convention précaire et mandate Monsieur Le Maire à l'effet de la signer et de l'exécuter.

CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'IFFENDIC

Isabelle ROULLÉ, Adjointe « Enfance Education », rappelle que le Conseil Municipal a validé une convention intercommunale fixant le montant des participations scolaires à verser et à percevoir par les communes pour les élèves scolarisés en dehors de leur commune de résidence. Cet accord concerne les élèves scolarisés dans les écoles publiques des 8 communes signataires (Bédée, Breteil, Iffendic, La Nouaye, Montfort, Pleumeleuc, Saint-Gonlay et Talensac) et ceux scolarisés à l'école Notre-Dame de Montfort. En complément, elle propose de conclure une convention avec la commune d'Iffendic pour appliquer ce montant aux élèves d'Iffendic,

scolarisés à l'école Saint-Michel de Bédée, spécialement pour ceux qui sont domiciliés à l'est de la RD125 (route Montfort / Boisgervilly). La commune d'Iffendic valide leur scolarisation à l'école Saint-Michel sans dérogation et s'engage à verser les frais de fonctionnement à la commune de Bédée. Pour les autres élèves d'Iffendic, une dérogation écrite sera nécessairement requise, qui n'emporte pas l'inscription à l'école Saint-Michel.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de conclure cette convention avec la commune d'Iffendic.

Informations

- A la question de Sophie RABORY, il est confirmé que le service technique procède actuellement à des travaux d'émondage, travaux obligatoires tous les 9 ans.
- Le CCAS a inséré un questionnaire sur un projet de mutuelle collective au flash de Mai (Régine LEFEUVRE)
- L'étude « commerce » à l'échelle communautaire en cours, fera l'objet d'une restitution prochaine.

Prochaine séance : lundi 13 juin à 20h30